

## Déclaration du SNALC

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

27 mars 2025

Paris, le 27 mars 2025

Madame la Ministre, Mesdames et messieurs les membres du CSE,

En travaillant les textes présentés ce jour, le SNALC fait deux constats positifs.

Le premier est que le Ministère semble vouloir assurer la sécurité des personnels et des élèves. C'est en tout cas ce que peuvent laisser penser les deux textes ajoutés à l'ordre du jour. Il ne faut pas que ces deux textes soient en réalité de la Com. Il faut que la protection des personnels et des élèves devienne réellement une priorité. Des actes comme des moyens pour les équipes de Vie Scolaire afin de faire de la prévention ou comme une protection fonctionnelle réellement automatique et non à géométrie variable selon les académies seraient peut-être même un signal encore plus fort. De même, lorsqu'un élève dysfonctionne et en arrive à s'en prendre à un enseignant, ne pas avoir comme première réaction : « Mais qu'avez-vous fait pour que cet élève se fâche contre vous ? » serait aussi un grand pas.

Mais ce n'est pas la plus grande leçon à tirer des textes de ce jour. En effet, surtout en regardant les dernières moutures des programmes de langues vivantes, on en vient à se dire que, parfois, le Ministère est capable d'entendre les préoccupations des personnels et d'y répondre.

Donc, si vous êtes à même de comprendre les revendications, le SNALC ne doute pas que les programmes de français pourront encore être modifiés pour être mieux enseignables par nos collègues et pour faire progresser nos élèves.

Et le SNALC ne va pas émettre le vœu, car nous n'avons pas formalisé un texte pour ce CSE, mais notre syndicat réclame, avec force, que le Ministère soit capable d'entendre les revendications les plus importantes de nos professions qui attendent de meilleures conditions de travail et une juste rémunération, témoignant de leur engagement, qui attendent enfin un vrai statut, une grille digne de ce nom et une reconnaissance de leur métier – c'est le cas des AESH et des AED, ou qui attendent simplement que la DGRH tienne ses engagements – c'est le cas des maîtres auxiliaires.

Le Ministère a devant lui des chantiers énormes pour que notre institution redevienne un vecteur d'ascension sociale et un moteur pour notre pays. Mais pour cela, il faut écouter les vrais acteurs du terrain et ne pas se perdre dans des mesures gadgets ou des serpents de mer édentés comme les prétendues trop longues vacances scolaires.

Contact : Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, s.vieille@snalc.fr